

COMMUNE DES CABANNES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

- 1 Numéro de zone
Zones directement exposées aux risques
- zones à risque fort, moyen et champs d'expansion de crue
 - zones à risque moyen et faible
 - Zones non directement exposées aux risques**
- Limite du PPR

Echelle : 1/5 000

Commune classée en zone 1b de sismicité moyenne

DOCUMENT APPROUVE



